



# ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

santé

Question écrite n° 5184

## Texte de la question

M. Jean-Claude Fruteau attire l'attention de Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur les résultats de l'enquête nationale de l'Institut national de veille sanitaire (INVS) au sujet des morts inattendues des nourrissons de moins de 2 ans. La mort inattendue d'un nourrisson (MIN) est définie comme son décès, le plus souvent pendant le sommeil, alors que rien dans son histoire ne permettait de l'anticiper. Au sein des morts inattendues se trouvent des morts expliquées par une cause naturelle ou violente et des morts qui restent inexplicables, malgré une enquête complète comprenant une investigation approfondie de l'histoire de l'enfant (et de sa famille), du lieu et des circonstances du décès, ainsi qu'un certain nombre d'examen *postmortem*, notamment une autopsie. Les décès qui restent inexplicables sont regroupés sous le terme de mort subite du nourrisson (MSN). La MSN est ainsi un diagnostic d'élimination. L'INVS a réalisé son enquête dans 17 départements volontaires, représentant 38,5 % des naissances en France, pendant deux ans (octobre 2007-septembre 2009). Toutes les MIN ont fait l'objet d'un recueil d'information. Les résultats démontrent que plus d'un tiers des enfants de moins de 6 mois décédés de MIN dormaient dans un environnement non sécurisé, attesté par la présence d'au moins un des facteurs de risque suivants : couchage sur le ventre ou le côté, couverture, couette ou oreiller dans le lit, lit adulte ou canapé, partagé ou non, matelas mou ou pièce trop chaude. Considérant ces éléments, l'INVS démontre qu'un nombre important de décès pourrait être évité chaque année si les nourrissons étaient couchés dans un environnement adapté. Il recommande de renouveler les campagnes en faveur d'un couchage sécurisé des enfants, pour tous les sommeils et jusqu'à l'âge de 6 mois, car elles n'ont pas été renouvelées depuis les années 1990. Il souhaite connaître sa position à ce sujet.

## Texte de la réponse

Malgré une décroissance importante liée notamment aux cinq campagnes de prévention lancées par le ministère chargé de la santé depuis 1994, préconisant le couchage des bébés sur le dos, la mort subite du nourrisson (MSN) reste une cause importante de mortalité infantile. Les conseils de prévention sont simples, leur efficacité a été prouvée scientifiquement, ils ne sont par ailleurs pas coûteux. Une enquête, menée d'octobre 2007 à fin septembre 2009 par l'institut de veille sanitaire (InVS) sur les morts inattendues du nourrisson de moins de 2 ans, montre en effet que les problèmes de couchage et de literie sont encore présents dans 1/3 cas. Il s'agit donc de permettre l'appropriation des conseils de prévention par l'ensemble de la société. A cet effet, il a été demandé à l'institut national de prévention et d'éducation pour la santé (INPES) de conduire de nouvelles actions de prévention à ce sujet. Celles-ci sont inscrites à son programme de travail 2012- 2014.

## Données clés

**Auteur :** [M. Jean-Claude Fruteau](#)

**Circonscription :** Réunion (5<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 5184

**Rubrique :** Enfants

**Ministère interrogé** : Affaires sociales et santé  
**Ministère attributaire** : Affaires sociales et santé

Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le** : [25 septembre 2012](#), page 5171

**Réponse publiée au JO le** : [1er janvier 2013](#), page 69